



Demande de subvention pour études musicales

Compléter un formulaire par élève.

Elève

Nom, prénom : _____

Date de naissance : _____

Parent 1

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Enfants à charge, noms, prénoms : _____

Parent 2

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Enfants à charge, noms, prénoms : _____

Etudes musicales suivies

Ecole de musique reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)

Nom de l'école : _____

Cours : individuel collectif

Formation suivie : _____

Coût semestriel : CHF _____

Joindre une attestation avec le genre de cours suivi, son coût et sa fréquentation ainsi que la facture avec preuve de paiement.

Versement de la subvention

IBAN : CH _____

Titulaire du compte : _____

Compléter le formulaire au verso avec les revenus bruts du ménage du domicile légal de l'enfant.

Joindre tous les justificatifs attestant des montants indiqués. Par exemple : fiche de salaire, convention de séparation, décompte d'indemnités de la caisse de chômage ou de tout autre revenu des trois derniers mois ; pour les indépendants, joindre la déclaration fiscale et la décision d'acomptes de cotisations personnelles de l'année en cours « revenu déterminant ». Pour les jeunes en formation ou aux études : joindre attestation.

Les soussignés, attestent que les informations fournies dans les présents formulaires sont exactes.

Lieu et date

Signature du parent 1

Signature du parent 2

Le présent formulaire doit être retourné, dûment complété et signé par les parents par courriel à info@froideville.ch ou par courrier à Administration communale, rue du Village 16, 1055 Froideville.

Le règlement concernant l'aide individuelle aux études musicales se trouve sur www.froideville.ch.





Parent 1

Nom : _____

Prénom : _____

en emploi, en recherche d'emploi, aux études
 ne travaille pas

Le revenu déterminant du parent 1 comprend :

Salaire annuel brut (soumis AVS)

CHF : _____

+ Revenu annuel autre

tout complément soumis à l'AVS
 salaire horaire (moyenne de 3 mois)
 indemnités de la caisse de chômage (IJ x 21,7 j)
 revenu d'insertion (RI)
 rente AVS/AI, veuf, orphelin
 prestations complémentaires AVS/AI, familles
 autres prestations sociales
 bourse d'étude

Soit total annuel autre : CHF _____

+ Allocations familiales annuelles

CHF : _____

+ Pension alimentaire annuelle

reçue, CHF : _____
 payée, CHF : _____

+ Revenus annuels autres

CHF : _____

+ Revenu annuel indépendant

CHF : _____

Parent 2 (conjoint - concubin vivant dans le même ménage)

Nom : _____

Prénom : _____

en emploi, en recherche d'emploi, aux études
 ne travaille pas

Le revenu déterminant du parent 1 comprend :

Salaire annuel brut (soumis AVS)

CHF : _____

+ Revenu annuel autre

tout complément soumis à l'AVS
 salaire horaire (moyenne de 3 mois)
 indemnités de la caisse de chômage (IJ x 21,7 j)
 revenu d'insertion (RI)
 rente AVS/AI, veuf, orphelin
 prestations complémentaires AVS/AI, familles
 autres prestations sociales
 bourse d'étude

Soit total annuel autre : CHF _____

+ Allocations familiales annuelles

CHF : _____

+ Pension alimentaire annuelle

reçue, CHF : _____
 payée, CHF : _____

+ Revenus annuels autres

CHF : _____

+ Revenu annuel indépendant

CHF : _____

Décision de la Municipalité

Revenu annuel brut du ménage : CHF _____ Enfants à charge : _____ Subside selon barème : _____ %

La subvention est : refusée accordée, montant : CHF _____

Froideville, le _____

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : Le Secrétaire :

Jean-François Thuillard Michel Soutter

Cette décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne. Il s'exerce dans les 20 jours qui suivent la communication de la décision municipale, la date du timbre postal faisant foi, conformément aux dispositions de la loi sur la juridiction et la procédure administrative.